

# LE DELEGUE

## *du personnel*

13<sup>e</sup> ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>e</sup>)

# Union et action dans tous les domaines

Les résultats du référendum sont connus.

Si une majorité d'électeurs a cette fois encore voté « oui », de Gaulle a cependant enregistré, en perdant 2 millions 500.000 voix, un recul caractérisé de son autorité.

Un grand nombre de Français, mécontents, se sont abstenus et, ce qui est le plus important, l'opposition consciente au pouvoir gaulliste, à une politique qui tourne le dos à la paix, s'est consolidée, renforcée même, surtout dans les centres ouvriers, portant à 5 millions le nombre des « NON ».

Aujourd'hui, le pouvoir gaulliste, qui ne peut plus, pour refuser la négociation, s'abriter derrière la menace des ultras dont le référendum a démontré qu'ils ne pesaient pas lourd, est placé devant ses responsabilités.

Le G.P.R.A. — dont l'abstention massive des musulmans et les manifestations populaires qui continuent en Algérie ont confirmé qu'il représentait vraiment le peuple algérien — vient de se déclarer officiellement « prêt à engager des négociations avec le gouvernement français sur les conditions d'une libre consultation du peuple algérien ».

Comment de Gaulle répond-il à cette proposition claire et reconnue par tous comme « de bonne volonté » ? : En tentant de mettre en place le statut octroyé en opposition avec l'autodétermination, en renouvelant ses exigences d'une capitulation des combattants algériens, en multipliant les obstacles sur le chemin de la négociation.

Il est plus que jamais nécessaire que les travailleurs manifestent de toutes les façons possibles, par pétitions, délégations, arrêts de travail, la volonté unanime qu'ils ont exprimée le 1<sup>er</sup> février et le 27 octobre de voir s'engager tout de suite la négociation avec le G.P.R.A. sur le cessez-le-feu et sur les garanties d'application de l'autodétermination.

C'est la seule voie de la paix, et seule **l'action unie**

**de tous ceux qui veulent la négociation peut contraindre de Gaulle à s'y engager.**

\*\*

Toutes les questions relatives aux revendications restent posées. De Gaulle a annoncé que, de ce point de vue, 1961 serait comparable à 1960. En effet, les prix continuent à monter (viande, loyer, taxes de radio et de télévision, etc.) et, comme en 1960, si des augmentations de salaires sont obtenues, elles ne le seront que par la lutte.

Le grand battage organisé autour des mesures sociales du gouvernement n'empêche pas les travailleurs de compter, les ménagères de calculer que 2 à 4 fr. par jour et par enfant ne régleront pas leurs difficultés et que leurs vieux parents ne vivront guère mieux avec 4.000 fr de plus par an.

Les revendications de la C.G.T., et notamment l'augmentation des salaires, la majoration de 20 % des prestations familiales, le retour à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire, se posent donc avec plus de force que jamais.

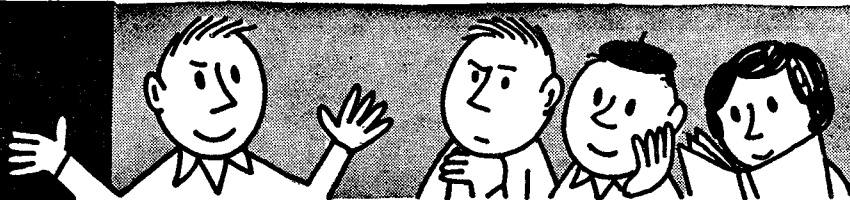
La tâche des délégués sera lourde encore cette année où l'action devra se développer dans tous les domaines. Pour être plus forts il faut être plus nombreux.

En ce début d'année, plus encore qu'à tout autre moment, il est possible de renforcer nos syndicats en sollicitant l'adhésion de tous les travailleurs qui font si largement confiance à la C.G.T. dans les élections professionnelles en les convainquant de la nécessité de l'union et de l'action, de la nécessité d'être organisé.

Il sera plus facile de le faire si se développe largement, comme la C.G.T. le demande, la diffusion et la lecture de la « Vie Ouvrière », notre grand hebdomadaire, et d'« Antoinette », la revue féminine mensuelle de la C.G.T.

par  
**Madeline COLIN**  
Secrétaire de la C.G.T.

# Éducation syndicale



## La démocratie syndicale

La démocratie syndicale commence avec l'adhésion volontaire et le paiement volontaire de sa cotisation annuelle.

Vouloir au départ faire un choix entre les travailleurs dont il a la charge, avoir la conception qu'il y a des gens qu'il ne syndiquera jamais : c'est de la part d'un militant syndical, mutiler l'organisation de masse, ouverte à tous les salariés, que doit être le syndicat.

Repoussons une fois de plus, pour commencer, une idée qui a eu « son heure de gloire » : la qualité vaut mieux que la quantité.

Certains pensent encore que la force du syndicat repose plus dans une avant-garde douée d'une conscience élevée que dans les masses souvent qualifiées « d'apathiques ».

Ou encore, même si l'on pense que le grand nombre des syndiqués est désirable, on voit le syndicat comme un troupeau qui suit passivement quelques chefs éclairés.

Bref, sous des formes diverses, on dresse des obstacles au plein exercice de la démocratie syndicale et par là même, on se coupe la route vers un syndicalisme de masse. Il suffit des obstacles mis par le patronat à la pratique syndicale sans qu'on en ajoute.

Il faut donc revenir aux idées simples qui ont fait le visage du syndicalisme moderne à travers les vicissitudes de son développement et dont la C.G.T. en France est actuellement l'héritière la plus fidèle.

### LA FORCE DU NOMBRE

La force du syndicat, c'est le nombre, parce que sa nature même est de mettre ensemble tous les travailleurs d'une entreprise, sans autre critère que leur qualité de salariés en s'interdisant d'exiger d'eux que leurs idées aient acquis un certain degré d'évolution.

De leur côté, les syndiqués demandent fondamentalement au syndicat la défense en commun de leurs intérêts communs sans fixer par avance jusqu'où ira la défense de ces intérêts communs.

Bien que cette définition juste — la seule juste — du syndicat soit couramment employée, il arrive assez souvent ce phénomène curieux : on se demande quel « miracle » se produit quand certains travailleurs viennent solliciter leur adhésion à la C.G.T.

Par exemple, DUPONT lit « le Figaro » ou DURAND va assidûment à la messe. Et pourtant il n'y a pas de miracle : quoi qu'en dise son Figaro, DUPONT a fait l'expérience que la C.G.T. défend le mieux les intérêts des salariés. DURAND, quant à lui, continue à croire en Dieu mais il défend ses intérêts « terrestres ».

C'est la caractéristique fondamentale de la C.G.T. de grouper dans son sein les salariés de toutes opinions. De nombreuses adhésions dans la dernière période illustrent encore plus cet état de fait.

Ainsi, à la Fédération des services publics et de santé, comme dans d'autres fédérations, au cours de l'année 1960, le Syndicat national des cadres a fait un bon nombre d'adhésions, constitué de nouvelles sections locales ou départementales.

Ces salariés et d'autres qui sont adhérents depuis plus longtemps sont loin de partager tout le bagage qui constitue l'orientation générale de la C.G.T.

Allons-nous leur imposer comme un catéchisme, une doctrine toute faite, une adhésion au programme d'un parti politique ?

Poser la question ainsi, c'est déjà y répondre : c'est non.

C'est pourquoi il existe autour d'un fond commun, une multitude de différences d'un syndicat à un autre, d'une corporation à une autre, d'une section syndicale à une autre, au sein d'un même syndicat.

Comment cela est-il venu ? Par l'exercice de la démocratie, c'est-à-dire la libre confrontation d'hommes et de pensées divers sur ce qu'ils ont de commun entre eux : leurs intérêts de salariés.

Pas plus que le sang ne peut se passer de veines et d'artères pour vivifier l'organisme, le syndicat qui veut se développer et aller de l'avant ne peut se passer de démocratie.

L'expérience démontre que loin de s'opposer, qualité et quantité syndicales, vont de pair avec l'usage le plus large de la démocratie sur toutes les questions.

## PAS D'ÉLECTIONS INDIFFÉRENTES

D'abord la direction syndicale. Diverses expériences intéressantes ont été faites au cours de ces dernières années pour combattre le formalisme et la routine dans la désignation des dirigeants des conseils syndicaux et commissions exécutives.

Le formalisme aboutit souvent d'ailleurs au non-renouvellement pendant plusieurs années des organismes syndicaux et à la longue à de sévères pertes de substance, à la stagnation des effectifs.

Tout au contraire, de meilleurs modes d'élection contribuant, s'ils ne sont pas suffisants à eux tout seuls, à donner une sève nouvelle au syndicat.

Par exemple, à l'Assistance Publique de Paris, les élections des conseils syndicaux d'établissements se font au scrutin secret organisé par chaque section syndicale pendant trois jours afin de permettre aux syndiqués des diverses équipes de participer au vote. Les dirigeants les plus responsables du syndicat sont d'abord élus comme membres du Conseil syndical de leur établissement.

De même, la pratique du vote à bulletin secret instaurée au syndicat des thermaux de Vichy ou de l'hôpital psychiatrique de Clermont d'Oise, par exemple, a permis d'abord de grossir l'effectif des militants et ensuite de faire de nouvelles adhésions.

Combien de fois, par contre, l'appel aux candidatures se fait sur une affiche apposée au panneau syndical. Dans ces conditions, il y a fort à parier que l'affiche restera vierge, et une fois que l'on aura réuni un maigre peloton de syndiqués

dont les regards désenchantés contempleront les banquettes vides, on assistera à un concert de lamentations sur l'impossibilité de trouver des militants; on représentera, vaille que vaille, la direction sortante souvent amputée de quelques militants partis ou découragés. Des mains de syndiqués se lèveront au moment du vote pour dire: « débrouillez-vous sans nous ».

L'élection régulière — quelle que soit la forme employée — doit avoir pour but que le plus grand nombre de syndiqués y participent effectivement avec la certitude que leur rôle est de première importance.

L'appel aux candidatures n'est pas un acte passif de la direction syndicale sortante: elle doit s'accompagner d'une recherche et d'une discussion avec les syndiqués pour améliorer la représentation des catégories, des services divers au sein des conseils syndicaux et commissions exécutives.

L'assemblée des syndiqués non plus n'est pas un acte passif: elle se prépare en tenant compte des horaires; des sujétions des travailleurs; dans une grande entreprise ou une grande administration, il est souvent pratiquement impossible de prévoir des assemblées générales centrales: la nécessité s'impose de décentraliser et l'on touche là au problème des sections, sous-sections syndicales ou groupes de syndiqués dotés de leurs organismes propres.

L'idée maîtresse c'est que tous les militants et organismes de direction doivent être élus et pleinement responsables devant les syndiqués.

## LE FEU DE LA DISCUSSION

L'élection la plus démocratique possible des dirigeants n'est souvent qu'un point d'arrivée. Elle ne prend toute son ampleur que dans la mesure où sur tous les sujets de son activité, une vie démocratique intense traverse le syndicat.

Il n'y a donc pas de petites affaires dans la maison syndicale. D'ailleurs, c'est souvent sur ces petites affaires que les syndiqués demandent les comptes les plus sévères, car les revendications immédiates forment la trame de leur vie quotidienne, de leur lutte au jour le jour contre l'exploitation.

Et c'est à travers les petites questions que transparaissent les grandes.

Discuter et décider avec les travailleurs de la conduite à tenir pour les objectifs purement locaux, prépare à la discussion et à la décision en commun sur les grands objectifs.

Dans une entreprise ou une administration d'une certaine importance, ce souci doit conduire à l'organisation sans cesse perfectionnée des sections syndicales de services ou de catégories professionnelles.

Ainsi, au syndicat des services publics de Paris, parallèlement aux sections syndicales groupant les travailleurs de chaque service de la Ville de Paris, existent des commissions tech-

niques groupant une même catégorie professionnelle que l'on retrouve dans différents services.

L'exercice de la démocratie syndicale est indispensable également pour rechercher, définir et défendre les revendications des travailleurs, déterminer les meilleurs moyens d'action pour les faire aboutir. Il est à la base du développement et du renforcement nécessaire de l'unité d'action avec les travailleurs syndiqués dans d'autres organisations syndicales ou inorganisés.

Par ces moyens, l'action quotidienne du syndicat se rapproche sans cesse des préoccupations les plus immédiates des travailleurs; des militants dont le champ d'action au départ se limitait à leur catégorie ou à leur service, acquièrent une expérience qui les arme pour une activité plus générale.

Une activité démocratique intense, un échange vivant entre dirigeants et syndiqués de base accroche sans cesse de nouveaux travailleurs au syndicat, fait monter sans cesse le niveau de l'action, le nombre des militants, la qualité du syndicat.

Ces quelques réflexions n'épuisent pas, loin de là, le sujet de la démocratie syndicale. Il est aussi vaste que la vie elle-même. Il comporte mille aspects qui demandent des efforts permanents de la part de nos organisations.

## Lectures complémentaires

- Deux brochures éducatives éditées par la C.G.T. :
  - la C.G.T.
  - le syndicalisme de masse (par Léon MAUVAIS)
- Des interventions au XXXII<sup>e</sup> Congrès confédéral (publiées en brochure) :
  - le rapport du Bureau confédéral présenté par Benoît FRACHON (dernier chapitre)
  - l'intervention de Léon MAUVAIS sur les questions d'organisation
- La brochure « Etre syndiqué » éditée par l'U.D. de la Seine.

On peut se procurer ces brochures à l'adresse suivante :

Administration de la C.G.T., 213, rue Lafayette, PARIS (10<sup>e</sup>) — C.C.P. PARIS 62-84

# DEVELOPPER ET INTENSIFIER L'ACTION UNIE

## pour la satisfaction des revendications des travailleurs

**A**U cours de la campagne du référendum et dans un de ses discours, le Chef de l'Etat a dit qu'il fallait, en 1961, poursuivre la politique sociale du gouvernement en s'appuyant sur le fait que 1960 avait été une bonne année pour les travailleurs.

Ces derniers ont assurément une autre opinion, car enfin si des augmentations de salaires ont été obtenues, elles furent le résultat de l'action menée dans les entreprises et administrations.

Si les avantages sociaux promis sont à la mesure des décisions récentes du gouvernement, on sait déjà à quoi s'en tenir. Le pouvoir personnel n'accordera des satisfactions que s'il y est contraint et forcé par la lutte de la classe ouvrière.

Bien sûr, appuyé par le groupe U.N.R. et les députés réactionnaires, le gouvernement tente de relancer sa fameuse campagne sur « l'intéressement » aux résultats de l'entreprise, car jusqu'à présent, c'est un cuisant échec.

La phraséologie gouvernementale et les articles dithyrambiques d'une certaine presse sur « le pouvoir d'achat des travailleurs qui s'améliore » ne sauraient cacher la dure réalité.

Les hausses de prix intervenues et celles qui se poursuivent (notamment les denrées alimentaires, les loyers, les transports), les impôts plus lourds, les salaires insuffisants alors que le rythme de travail s'accélère, soulignent toujours plus fortement la nécessité d'organiser, sur le lieu du travail, l'action unie pour obtenir la satisfaction des revendications de la classe ouvrière.

Le profond mécontentement qui anime les travailleurs se traduit d'ailleurs par une recrudescence de l'action revendicative.

Dans la période la plus récente de nombreuses actions se sont déroulées chez les *postiers*, dans les *bureaux-gares* et certaines lignes « grande-distance » ; à *E.D.F.-G.D.F.* arrêt de travail d'une heure dans l'ensemble du pays le 25 janvier ; chez les *Enseignants* il y a des mouvements tournants ; les *marins et officiers du Commerce* ont fait grève le 27 janvier ; les *pilotes d'Air-France*, notamment ceux des « Boeing » poursuivent leur lutte malgré les mesures de réquisition prises par le gouvernement. Aux *Travailleurs de l'Etat* plusieurs actions ont été menées à l'appel de la *C.G.T.* et de la *C.F.T.C.* ; la menace de deux autres journées d'action pour janvier a contraint le gouvernement à céder 6,3 % d'augmen-

tation avec rappel à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1960 ; les *cheminots* ont fait du 25 janvier une journée de délégations. A ce bilan s'ajoute les nombreuses actions dans la *Verrerie*, la *Métallurgie*, les *Produits Chimiques*, le *Papier Carton* et le *Bâtiment*.

De nombreuses augmentations de salaires sont obtenues dans ces diverses corporations, allant selon les cas de 2 à 8 %. Des succès sont également obtenus contre la réduction des temps dans les travaux au rendement et contre le déclassement.

Tout cela montre la possibilité de faire céder le patronat et l'Etat-patron dans la mesure où nos organisations syndicales et nos militants prennent l'initiative de réunir et de consulter les travailleurs pour :

- faire élaborer des cahiers revendicatifs avec des revendications claires et précises.
- déterminer les formes d'action pour les faire aboutir.
- développer l'unité pour l'action sur le lieu du travail.

Les délégués du personnel, par leurs contacts fréquents avec les travailleurs, sont à même d'aider d'une manière concrète la section syndicale ou le syndicat à l'usine, dans la recherche des revendications des travailleurs.

En plus des revendications générales, notamment l'augmentation des salaires, la suppression des abattements de zone, la réduction de la durée du travail, l'avancement de l'âge de départ en retraite et amélioration du montant des retraites et pensions, l'augmentation des prestations familiales de 20 %, les travailleurs aspirent à obtenir satisfaction à une multitude de revendications particulières à la catégorie, à l'équipe, au respect des mesures d'hygiène et de sécurité, aux temps alloués pour le travail au rendement, etc...

Ces revendications ne doivent pas être négligées.

C'est en effet, et l'expérience le prouve, en partant de ces « petites » revendications, des actions qu'elles suscitent que se créent les conditions d'un mouvement plus général, d'un niveau plus élevé pour la satisfaction des revendications plus importantes et générale.

Nos délégués du personnel ne l'ignorent pas.

Aussi ils poursuivront et intensifieront leurs efforts avec tous les militants de l'entreprise pour se placer résolument à la tête des travailleurs et les conduire à de nouveaux succès revendicatifs.

**MONTANT DES PRESTATIONS EN NF SANS SALAIRE UNIQUE (Base Paris)**

| Nombre d'enfants à charge             | Allocations familiales |          |
|---------------------------------------|------------------------|----------|
|                                       | 31-12-1960             | 1-1-1961 |
| 1 enfant                              | 58,320                 | 59,75    |
| 2 enfants                             | 146,175                | 149,75   |
| 3 —                                   | 234,030                | 239,75   |
| 4 —                                   | 87,855                 | 90,00    |
| majoration pour enfant de + de 10 ans | 11,025                 | 11,350   |

**MONTANT DES PRESTATIONS EN NF AVEC SALAIRE UNIQUE (Base Paris)**

| Nombre d'enfants à charge              | PRESTATIONS FAMILIALES |          |
|--|------------------------|----------|
|  | 31-12-1960             | 1-1-1961 |
| 1 enfant                               | 36,000                 | 36,000   |
| 2 enfants                              | 130,320                | 131,750  |
| 3 —                                    | 236,175                | 239,750  |
| 4 —                                    | 324,030                | 329,750  |
| par enfant en +                        | 87,855                 | 90,000   |
| majoration pour enfants de + de 10 ans | 11,025                 | 11,350   |

N.B. — L'indemnité compensatrice est comprise dans les deux tableaux ci-dessus.

# APPEL AUX SYNDIQUÉS

pour la Campagne de Printemps de la

La Vie Ouvrière

**L**A C.A. de la C.G.T. appelle l'ensemble des syndiqués, des militants et des organisations confédérées à assurer le plus grand succès à la campagne de printemps de diffusion de « LA VIE OUVRIÈRE ».

Tous les principaux moyens d'expression et de propagande : l'essentiel de la presse, la radio et la télévision, le cinéma sont entre les mains du patronat et du pouvoir personnel. Ils les utilisent à leur profit, massivement, on l'a vu encore lors du référendum et en permanence, pour répandre le mensonge et la confusion, pour tromper les travailleurs, les diviser et les détourner de leurs intérêts véritables.

Parmi tous nos moyens d'expression, qu'il faut sans cesse améliorer et accroître, « LA VIE OUVRIÈRE » occupe une place essentielle.

Journal de combat, elle diffuse les idées de la C.G.T. à l'intention de l'ensemble de la classe ouvrière, elle réfute les mensonges du patronat et du pouvoir, éclaire le chemin de l'unité, elle informe, éduque les travailleurs et contribue activement à les rassembler, à organiser leurs luttes en transmettant à tous l'expérience du mouvement dans son ensemble.

Journal de masse, elle accomplit ces tâches sous une forme simple, accessible à chacun, moderne et attrayante, en même temps qu'elle les renseigne, les conseille et les distrait. Elle est le journal du joyeux des travailleurs.

Du mois de février à fin mai se déroulera la campagne de printemps de « LA VIE OUVRIÈRE ».

A cette occasion, à partir du 8 février, l'hebdomadaire officiel de la C.G.T. paraîtra sur 32 pages avec des rubriques nouvelles. Il sera plus riche, plus varié et plus attrayant encore.

Il s'agit, sur cette base, de donner une impulsion nouvelle à sa diffusion.

\*\*

La diffusion massive de « LA VIE OUVRIÈRE » ne peut re-

\*\*

poser que sur l'effort de toutes les organisations de la C.G.T. et la participation active des syndiqués. C'est de cet effort que dépendra le succès de la campagne.

La C.A. considère que l'essentiel pour y parvenir est de comprendre et de faire comprendre largement le caractère de masse que doit revêtir la diffusion, qu'elle doit s'adresser à tous les travailleurs et non pas seulement aux plus avancés d'entre eux, et que cet effort rend plus facile l'ensemble de l'activité syndicale.

L'augmentation de la diffusion dépend, avant tout, du nombre de diffuseurs.

La Commission Administrative salue les milliers de diffuseurs qui, par leur dévouement inlassable, dans des conditions parfois difficiles, assurent le rayonnement du journal de la C.G.T.

Innombrables sont les syndiqués, qui peuvent, à leur tour aider à la diffusion, ils rendront du même coup plus aisé le travail de chacun et feront pénétrer la voix de la C.G.T. dans des couches nouvelles de travailleurs.

Aux directions d'organisations, à tous les échelons, la C.A. demande d'aider et de conseiller les diffuseurs, d'aider à l'augmentation de leur nombre, à la décentralisation de la diffusion partout où elle est possible, à son implantation dans des entreprises où elle n'existe pas encore, y compris où n'existe pas d'organisation de la C.G.T. et dans les cités ouvrières.

\*\*

La Commission Administrative est persuadée que son appel sera entendu et que, par l'effort des organisations, des militants et d'un grand nombre de syndiqués, la diffusion de la « V. O. » connaîtra un

nouvel essor, portant les idées de la C.G.T. dans les larges masses de salariés et contribuant ainsi à organiser leur combat pour le progrès, la paix et la démocratie.

## Les LARGESSES du POUVOIR...

En 1961 les allocations familiales subiront deux majorations : une première à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1961, une seconde à compter du 1<sup>er</sup> août.

Chacune de ces majorations sera de 3 %.

La générosité gouvernementale envers les familles va se traduire, reportée à la masse des prestations servies par une augmentation moyenne de 1,60 % de celle-ci.

A titre d'exemple, pour une famille de trois enfants la mesure se traduira par une augmentation de 0,04 NF (4 francs) par enfant et par jour. Cet exemple montre bien l'étendue des largesses du pouvoir.

Les lecteurs trouveront ci-contre deux tableaux, lesquels démontrent, à l'aide des chiffres qu'ils contiennent, la véritable portée de la décision prise par le Pouvoir à la veille du référendum du 8 janvier.

# Exigeons avec une détermination accrue la négociation avec le G. P. R. A. pour la Paix en Algérie



« Le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne, conscient de ses responsabilités est prêt, quant à lui, à engager des négociations avec le gouvernement français sur les conditions d'une libre consultation du peuple algérien. »

Ces mots concluaient la déclaration faite par le G.P.R.A., le 16 janvier dernier. A nouveau il signifiait clairement, sans ambiguïté, sa volonté de voir les négociations reprendre pour mettre fin à la guerre d'Algérie.

L'ensemble de la presse, les personnalités les plus diverses et même dans les milieux assez proches du gouvernement, ont analysé les résultats du référendum du 8 janvier comme l'expression de la volonté de paix du peuple français.

Les millions de « NON », quant à eux, l'ont notifié d'une manière sans équivoque, car ils sont pour l'immense et écrasante majorité les « NON » de la classe ouvrière.

Les 56 % du corps électoral ayant voté « OUI » ont donné à leur geste la signification de paix en Algérie et de la nécessité d'engager la négociation. C'est le mandat qu'ils ont donné à de Gaulle.

Les millions de gens qui se sont abstenus ont, de leur côté, voulu marquer à leur façon leur désaccord avec la politique algérienne du gouvernement gaulliste.

La grande majorité des « OUI », l'ensemble des « NON » et des abstentions ont donc ce point commun : *Tous désirent la paix.*

C'est une première indication à relever.

La tenacité et le courage avec lesquels le peuple algérien se bat pour son indépendance depuis plus de 6 ans, sous la direction du F.L.N. et de son gouvernement, le G.P.R.A., les manifestations de masse imposantes de décembre dernier dans les grandes villes d'Algérie, manifestations aux cris de « Vive le F.L.N. », « Vive le G.P.R.A. », « Vive Ferhat Abbas », l'abstention massive du peuple algérien au cours du référendum comme l'avait demandé le G.P.R.A., prouvent, si besoin en était, l'autorité indiscutable du G.P.R.A. et le fait qu'il est le représentant authentique et le plus qualifié du peuple algérien.

Il est donc l'interlocuteur valable, celui avec qui il faut discuter si l'on veut réellement aller vers la négociation.

C'est la deuxième indication à relever.

Si l'on ajoute à cela le vote massif de l'O.N.U. en faveur du règlement pacifique du problème algérien et pour l'ouverture rapide de négociations, on s'aperçoit que tout converge pour démontrer la nécessité et la possibilité immédiates de mettre fin à la guerre en discutant avec le G.P.R.A.

Or, le gouvernement gaulliste décide, comme première mesure après le référendum, de commencer la mise en place de son dispositif tendant à octroyer un « statut » au peuple algérien, ce dont évidemment ce dernier ne veut pas, et avec raison.

En même temps, une nouvelle opération « 3<sup>e</sup> force » est lancée

par diverses organisations syndicales ou partis politiques (notamment C.F.T.C., F.O., F.E.N., S.F.I.O., Parti Radical, Gaullistes de gauche) sous prétexte que la négociation doit porter sur les garanties à accorder aux minorités « ethniques ou idéologiques » qui se trouvent en Algérie.

Cette manœuvre n'a pas d'autre résultat que de retarder la véritable négociation, celle qui doit avoir lieu avec le G.P.R.A.

Il s'agit, si l'on veut réellement la paix, de discuter en premier lieu des garanties à accorder à la masse du peuple algérien qui en est privée.

La paix en Algérie passe par la négociation avec le G.P.R.A. qui a donné publiquement des assurances à la minorité de souche européenne et a déclaré qu'il était prêt à examiner toutes les autres questions au cours de la négociation.



Il faut imposer la négociation immédiatement. La classe ouvrière développera son action dans ce sens. Nos organisations et nos militants prendront toutes initiatives pour cela. Dans les entreprises, il faut rassembler les travailleurs sans distinction d'opinions ou d'appartenances, qu'ils aient voté « OUI » ou « NON », ou qu'ils se soient abstenus. Les rassembler et agir sous les formes les plus diverses, y compris par des arrêts de travail.

Organiser des réunions, des meetings pour exiger la paix par la négociation avec le G.P.R.A.

Dans plusieurs entreprises, à l'occasion du départ de jeunes conscrits ou à l'annonce de la mort d'un jeune tué dans cette sale guerre, les travailleurs ont manifesté. Ce sont là des initiatives à retenir.

Nos efforts doivent se poursuivre et se multiplier pour la réalisation du *Front Syndical Commun* dans l'ensemble du pays. Le Bureau Confédéral, pour sa part, a écrit en ce sens le 12 janvier à la C.F.T.C., à la F.E.N. et à l'U.N.E.F. L'action commune des organisations syndicales contribuera à la réalisation de l'union de tous. Pour cela il convient notamment de s'appuyer, à l'entreprise et dans la localité, sur les réalisations unitaires obtenues avant le référendum, sur celles qui se sont développées depuis et prendre l'initiative d'en susciter de nouvelles.

Enfin, à l'exemple de notre U.D. des Bouches-du-Rhône, il est de la première importance que se réalise l'union la plus large à la base, en particulier par la constitution dans les usines, dans le cadre du Mouvement de la Paix, de multiples *Comités pour la Paix en Algérie*.

Il faut absolument que la classe ouvrière pèse de tout son poids, agisse avec vigueur pour imposer la négociation avec le G.P.R.A. dans les délais les plus brefs.

# ORGANISER et CONTROLER la REPRISE des CARTES

C'est cette question que s'est posée et a essayé de résoudre le Syndicat Parisien des Employés de Banque à l'approche de la fin de l'année 1960.

Pour lui, il importait d'une part de rompre avec les vieilles habitudes qui font que trop souvent la reprise des cartes s'étale sur plusieurs mois, d'autre part, de profiter du courant certain d'adhésions, témoin de l'influence grandissante de la C.G.T.

Il a, à cet effet, pris différentes mesures :

Lançant l'idée d'une reprise des cartes terminée au plus tard le 31 janvier, il a placé celle-ci sous la responsabilité directe de son bureau.

Dans le domaine propagande, un effort important a été entrepris :

— Tracts destinés aux entreprises encore non organisées ; celles-ci représentant dans la profession, un champ d'exploitation non négligeable.

— Diffusion massive de la brochure éditée par l'Union Départementale de la Seine « POURQUOI ETRE SYNDIQUE ».

— Tirage à 3.000 exemplaires d'un livret d'accueil pour les Jeunes.

Dans le domaine organisation, des initiatives multiples ont été prises :

— Organisation d'un bal des Jeunes, organisation de vins d'honneur par établissement, voire par parties d'établissement.

— Assemblées fraternelles d'anciens du Mouvement syndical.

Le Syndicat s'est attaché à un contrôle rigoureux de la reprise.

— Pas une réunion de Commission Exécutive ou de Bureau où la question n'ait été à l'ordre du jour.

— Pas une entreprise qui n'ait été visitée ou contact pris.

La Commission d'organisation s'est assurée que chaque Section syndicale était en possession de son matériel, que celui-ci était effectivement placé, payé au Syndicat.

Des premiers chiffres connus il résulte que l'objectif fixé était raisonnable et qu'il peut être atteint.

Au 20 janvier, le Syndicat des Employés de Banque enregistre 971 cartes placées de plus que l'année dernière à la même époque.

Déjà deux de ses sections parmi les plus importantes, le CREDIT DU NORD et le SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS ont, pour 1961, autant de cartes payées qu'en 1960.

Plusieurs petites sections sont dans le même cas.

Dans les très gros Etablissements, où la reprise se fait un peu moins rapidement, des progrès sensibles sont également enregistrés.

En même temps, est enregistré un sérieux courant d'adhésions :

En moins de trois semaines, 60 adhésions au CREDIT LYONNAIS, 25 au COMPTOIR NATIONAL D'ES-COMPTES, 25 au CREDIT DU NORD, 20 à la B.N.C.I., etc., etc...

Cette reprise des cartes, ce courant d'adhésions sont très positifs, le Syndicat des Employés de Banque va prendre rapidement de nouvelles mesures pour en hâter le mouvement.

Il convient cependant de préciser que toutes mesures d'organisation pour aussi nécessaires soient-elles, que tout effort de propagande aussi efficace soit-il, ne peuvent suffire à donner au Syndicat, des effectifs nombreux.

En 1960, le Syndicat des Employés de Banque a déjà vu son nombre d'adhérents progresser. Mais cette progression s'est faite parallèlement à une progression dans tous les domaines : activité syndicale plus grande, conduite correcte des luttes, réalisation de l'Unité, augmentation de la diffusion de la presse, la « VIE OUVRIERE » et ANTOINETTE », effort d'éducation.

En définitive, c'est à son activité générale, complétée des nécessaires mesures d'organisation, que le Syndicat des Employés de Banque a pu, en 1960, se renforcer et s'approprier en 1961 à de nouveaux et sérieux progrès.

## A nos militants

Pour faire face aux multiples tâches qui découlent d'un mandat syndical, le militant a besoin de documentation ; pour le guider dans l'orientation de son action, il a besoin de conseils.

C'est pour lui assurer cette aide — afin de réduire sa peine tout en augmentant son efficacité — que la C.G.T. édite « Le Peuple ».

Chaque lecteur y trouve des documents, des arguments, des informations ou des exemples sur tous les sujets susceptibles de l'intéresser, parmi lesquels il peut puiser selon ses propres préoccupations : lutte revendicative, questions économiques, action pour la paix, mutualité, logements ouvriers, retraites complémentaires, assurance-chômage, éducation, fonctionnement des organisations syndicales, délégués du personnel et comités d'entreprise, Sécurité Sociale, défense juridique, unité d'action et unité organisationnelle de la classe ouvrière, relations internationales, etc.

Des « abonnements-essai » de six mois, portant sur tout le premier semestre 1961, peuvent être souscrits au prix réduit de 5,50 NF.

Abonnez-vous, faites abonner d'autres militants.

Dans le n° 620 du « Peuple » a été publiée une très importante étude sur les bénéficiaires capitalistes (voir sa présentation dans « La Vie Ouvrière » du 18 janvier 1961), et le n° 621 du 1<sup>er</sup> février prochain contiendra un document exceptionnel consacré aux droits syndicaux, sujet de la conférence nationale convoquée par la C.G.T. pour les 18 et 19 mars prochains.

Pour vous procurer ces deux numéros, écrivez à l'administration du « Peuple », 213, rue Lafayette, Paris (10<sup>e</sup>), en lui adressant, selon le cas :

- soit deux timbres de 25 francs par exemplaire isolé,
- soit le montant de votre commande, calculé sur la base de 45 francs net l'exemplaire, au C.C.P. Paris 79-19.

# QUESTIONS et Réponses

**Q. — A quel taux doivent être payées les heures de dérogation accomplies par les chauffeurs-livreurs, le personnel des fours, etc. ?**

**R. —** Des arrêts récents de la Cour de Cassation viennent de décider que les heures de dérogation temporaire et les heures de dérogation permanente doivent subir les majorations pour heures supplémentaires (25 % et 50 %) fixées par la loi du 25 février 1946. « La Vie Ouvrière », n° 851 du 21 décembre 1960 a publié cette nouvelle jurisprudence avec des explications.

**Q. — Un délégué du personnel peut-il assister à une opération de chronométrage du travail d'un ouvrier ?**

**R. —** Oui ; ainsi en a jugé le Conseil des Prud'hommes de la Seine le 7 avril 1960 (affaire de la Société des Télécommunications).

La Société prétendait que les fonctions de délégués permettaient seulement de présenter les réclamations de ses camarades à la direction et avait refusé de payer au délégué, dans le cadre des 15 heures par mois, le temps passé au chronométrage.

Mais le Conseil des Prud'hommes a condamné l'employeur au paiement de ces heures. Après avoir noté que l'ouvrier avait demandé au délégué d'assister au chronométrage, le tribunal a déclaré dans ses attendus « qu'il apparaît toutefois que cette présence des délégués, au cas où elle est sollicitée par le personnel n'est pas laissée à la seule tolérance des entreprises, mais constitue bien pour ces dernières une obligation résultant de la loi en ce qu'elle a précisé les attributions des délégués, ces derniers devant servir d'intermédiaires entre l'ouvrier et la direction chaque fois que sera en cause une contestation individuelle ou collective non directement satisfaite dans les conditions de l'article 2 de la loi du 16 avril 1946. La pratique du chronométrage des temps de travail par les conséquences essentielles qu'elle est susceptible d'avoir tant pour son travail que pour son salaire, se rattachant pour l'ouvrier à son intérêt légitime et constant de maintenir et améliorer les conditions de son emploi.

**A PARAITRE en FEVRIER 1961**

*une réalisation attendue et unique en France :*

## LE PETIT GUIDE JURIDIQUE

de la " Vie Ouvrière "

**124 SUJETS LES PLUS DIVERS PARMIS LESQUELS :**

Les salaires — La durée du travail — Les conditions de travail — Le départ de l'entreprise — La Sécurité Sociale — Les Prestations familiales — La Vieillesse — L'Aide sociale — Les Loyers — Les Impôts — La Famille — Les Droits civiques — Les Accidents — Les Tribunaux.

Carnet de poche format « Agenda V.O. ».

**Ne pas écrire.** — Faites vos commandes au verso d'un mandat au C.C.P. Paris 4780-27 « La Vie Ouvrière », 18, rue des Fêtes, Paris (19<sup>e</sup>)  
Prix de l'exemplaire : 2,50 NF (ramené à 2,10 pour les commandes de trois au moins).